



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-50810>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **24-50810**

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Mairie Mont-Saint-Aignan

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21760451100014

**Ville :** MONT-SAINT-AIGNAN

**Code postal :** 76130

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 76

### Section 2 - Communication

**Lien direct aux documents de la consultation :** <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1460703>

**Identifiant interne de la consultation :** 2024-11

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Service de la commande publique et des achats

**Numéro de téléphone du contact :** +33 235143016

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Formulaire Dc2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) - Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail - Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. - Formulaire Dc1, Lettre de candidature \_ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels. - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. - Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché. - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. - Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat - Echantillons, descriptions et/ou photographies des fournitures

**Technique d'achat** : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis** : 29/05/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre)** : Ville de Mont-Saint-Aignan

**Critères d'attribution** : Valeur technique de l'offre : 40% Critère environnemental : 20% Prix : 40%

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN ENSEMBLE DE PROJECTEURS DE TYPE LED POUR L'ECLAIRAGE DES SALLES DE SPECTACLE

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 31518100

**Type de marché** : Fournitures

**Description succincte du marché** : La présente consultation est passée selon la procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP). L'accord-cadre n'est pas alloti car il n'existe pas de prestations distinctes. Il s'agit d'un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaire conclu avec trois (3) titulaires, pour la durée de l'accord-cadre, passé en application des articles R.2162-1 et suivants du code de commande publique. Il est passé sans minimum mais avec un maximum de 180 000 euro(s) HT sur les 4 ans du marché. Cet accord-cadre définit les termes régissant les marchés passés sur son fondement, désignés ci-après « marchés subséquents ». Il donnera lieu à la conclusion d'un marché subséquent à chaque survenance du besoin, dont le montant sera forfaitaire. Les marchés subséquents précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre

**Lieu principal d'exécution du marché** : 59, rue Louis Pasteur 76130 - MONT-SAINT-AIGNAN

**Durée du marché (en mois)** : 12

**Valeur estimée (H.T.)** : entre euros et 125000 euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification. L'accord-cadre peut ensuite être reconduit 3 fois par période successive de 1 an pour une durée maximale de validité de 4 ans. La reconduction est considérée

comme tacite. Le silence gardé par la Ville reconduit automatiquement l'accord-cadre. Dans ce cadre, le titulaire de l'accord-cadre ne pourra pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R. 2112-4 du CCP. Toutefois, la Ville se réserve la possibilité de ne pas reconduire l'accord-cadre à la fin de chaque période en cours, et ceci sans indemnités pour le titulaire

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/04/2024**